



Réponse aux questions de Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Mme Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a sollicité le CSPNB, lors de la réunion commune du CNPN et CSPNB du 18 septembre 2014 sur :

- des éléments concernant la biodiversité à intégrer dans la proposition de loi sur la transition énergétique ;
- des propositions d'amendement pour le projet de loi sur la biodiversité ;
- des points de vigilance concernant la relance de la politique du paysage ;
- des recommandations concernant la politique de l'éducation à l'environnement et notamment pour les lycées agricoles ;
- des problèmes à signaler sur le territoire national concernant la biodiversité et le patrimoine naturel : citant notamment un dossier en cours sur le déversement de boues rouges chargés en métaux lourds par une entreprise en Méditerranée pour lequel madame la Ministre s'interroge sur les leviers juridiques, économiques (quel modèle pour rendre les entreprises plus responsables ?) ;

En réponse, le CSPNB :

- **recommande la mise en place d'expériences innovantes sur certains territoires permettant de développer des lieux d'exemplarité qui prennent en charge les questions de transition énergétique, écologique et économique ; [Confer Fiche 1]**

- **rappelle la nécessité de suivre l'évolution de la biodiversité sur le long terme notamment dans un contexte de changement climatique, ce qui suppose de pérenniser les moyens et tout particulièrement les ressources humaines adéquates pour la collecte, la gestion et l'analyse de données sur la biodiversité ; [Confer Fiche 2]**

- **réaffirme l'urgence à mettre en place une politique de protection et de gestion durable des sols, dans un contexte de menaces croissantes sur cette ressource essentielle aux activités humaines [Confer avis du CSPNB en date du 12 juin 2014]**

- **précise qu'au vu des missions différentes entre le CNPN et le CSPNB, il ne souhaite pas que la fusion envisagée soit mise en œuvre ; [Confer fiche 3]**

- **signale que le projet de loi de finance 2015 ne contient plus de crédits incitatifs pour la recherche du MEDDE visant à produire les connaissances au service des politiques publiques, domaines non couverts**

par l'ANR ou les guichets européens ; [Confer fiche 4]

- recommande de veiller à des décisions conformes à la politique en matière de biodiversité qui soient éclairées par les connaissances scientifiques et la recherche en évitant ainsi des mises en œuvre déconnectées de cette politique ; [fiche 5 programmée pour parution en novembre 2014]

- alerte sur la nécessité de redéfinir sur le plan écologique, dans le contexte du projet de loi cadre sur la biodiversité, le concept de compensation et recommande de soutenir la recherche autour des multiples questions qui se posent ; [fiche 6 programmée pour parution en novembre 2014]

- recommande de soutenir les efforts d'innovation inspirés de la nature qui soient compatibles avec la préservation de la biodiversité et un usage durable des ressources ; [fiche 8 programmée pour parution en novembre 2014]

- vu l'importance que prend le génie écologique, recommande de développer des formations sur cette thématique alimentée par la recherche de haut niveau, portée par les établissements français ayant des missions de recherche ; [fiche 7 programmée pour parution en décembre 2014]

- souligne qu'une politique de protection de la nature est créatrice nette d'emplois. [fiche 9 programmée pour parution en décembre 2014]



Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité

Fiche 1. Transitions énergétique, écologique et économique

Un contexte ...

Le plan national pour la reconquête du paysage et la place de la nature en ville, qui a fait l'objet d'une communication par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie lors du conseil des ministres du 25 septembre 2014, rappelle la richesse que constituent nos paysages et les rôles qu'ils peuvent jouer dans la réussite des transitions écologique et énergétique.

Grâce aux programmes incitatifs de recherche conduits par le MEDDE (CGDD/DRI), nous disposons de communautés de recherche sur ces questions, qui sont directement impliquées dans les territoires et qui ont produit des travaux scientifiques interdisciplinaires et originaux, enviés par les autres pays européens. Il y a donc un enjeu fort pour le ministère à mobiliser les apports scientifiques des chercheurs de ces communautés dans le cadre de projets expérimentaux pour tester et montrer non seulement que la réussite des transitions écologique, énergétique et économique dans les territoires est possible, mais qu'en plus il s'agit d'une alternative souhaitable et crédible.

Un constat de carence ...

Les objectifs de transition énergétique, écologique et économique sont le plus souvent abordés de façon séparée dans de nombreux projets, alors qu'ils entretiennent entre eux des relations fortes. Ils sont notamment à prendre en compte simultanément dans la gouvernance des territoires et des paysages. Cela s'exprime par exemple dans les dimensions croisées des paysages : écologique (le paysage comme résultat des flux d'eau, de matière et de biodiversité), énergétique (le paysage comme l'un des produits des activités consommatrices et/ou productrices d'énergie) et économique (le paysage comme produit de l'économie).

Des solutions...

Le CSPNB recommande donc que soient engagées dans le cadre des politiques de transitions écologiques et énergétiques **des expériences innovantes, associant scientifiques, professionnels, et élus des collectivités territoriales, et visant à l'élaboration de projets de territoire et de paysage** prenant en charge simultanément les objectifs de transitions écologiques, énergétiques et économiques.

Ces expériences sur des espaces choisis en fonction des enjeux d'aménagement, où se focaliseraient les échanges et réflexions associant scientifiques, praticiens et élus ou techniciens des collectivités territoriales, permettraient de **tester, développer et mettre en visibilité des lieux d'exemplarité**.

Le **bien-être** humain devrait être un facteur clé d'évaluation de ces projets, compte tenu de la capacité intégratrice de ce concept vis-à-vis des dimensions économiques, écologiques et sociales de nos sociétés. Il constitue un facteur reconnu par les spécialistes de l'économie des aménités¹. Par ailleurs, il est établi que la biodiversité fait partie des facteurs essentiels du bien-être social, comme le paysage-cadre de vie². Il s'agirait donc d'évaluer le bien-être - ou le mal-être - social procuré par les dynamiques écologiques et la consommation, ou production, d'énergie dans une perspective économique.

Par ailleurs, ces projets pourraient s'appuyer sur des méthodes participatives associant également les ONG et plus largement la **société civile**. Ces lieux d'expérimentation pourraient servir à la fois de territoires d'innovation exemplaires et de cadres de débat locaux centrés sur les transitions énergétique, écologique et économique.

Ces projets territoriaux trouveraient toute leur place dans l'inscription dans les territoires des politiques de transitions écologique et énergétique portées par le Gouvernement. Ils pourraient également bénéficier au plan national pour la reconquête des paysages et la place de la nature dans la ville annoncé par la ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie, en particulier dans le cadre des 10 chantiers-laboratoires et de la généralisation des plans de paysage, qui n'ont pas valorisé jusqu'à présent les articulations existantes entre la recherche et l'action. Une partie de ces Plans de Paysage pourrait être précisément issue de ces expériences innovantes.

1 . Stiglitz Joseph, Sen Amartya, Fitoussi Jean-Paul, 2009, Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, Paris, 324 pages.

2 . Convention Européenne du Paysage, ratifiée par la France en 2006.



Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité

Fiche 2. Le suivi à long-terme de la biodiversité

Un contexte ...

- **Une nécessité** : Comment en effet déterminer le statut des communautés vivantes ou de l'état biologique d'un écosystème et prédire l'évolution de la biodiversité en fonction des activités humaines ou des scénarios climatiques si l'on ne dispose pas de données fiables, recueillies sur une période suffisamment longue ? Cette information est évidemment capitale pour intervenir efficacement en cas de menaces pour les espèces ou les écosystèmes qui conditionnent la pérennité de leurs populations. Un exemple est le suivi de la population des tortues Luths de Guyane, espèces sur la liste rouge de l'UICN dont la France possède l'un des principaux sites de ponte au plan mondial. Mais on pourrait aussi prendre en métropole l'exemple des oiseaux nicheurs et migrateurs, des insectes pollinisateurs ou des ravageurs en agriculture.

Un constat de carence ...

- **Contrairement à ce qui existe pour les Sciences de l'Univers**, il n'existe pas de corps d'ingénieurs assurant ce suivi à long-terme de la biodiversité. Les quelques équipes qui arrivent à l'assurer malgré tout le font dans des conditions très difficiles et incertaines, et en sus de leurs activités (de chercheur ou d'ingénieur de recherche). Les départs à la retraite de ces personnels et la grande probabilité de leur non remplacement constituent une grave menace pour la pérennité de ce suivi à long-terme.
- **C'est le Président François Mitterrand**, par le Décret n°86-434 du 12 mars 1986 portant statuts du CNAP, corps d'Etat des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints, qui a mis en place le cadre dans lequel est assuré le fonctionnement des suivis à long-terme en Sciences de l'Univers, comme par exemple l'étude de l'évolution du trou de l'ozone en Antarctique ou les enregistrements sismologiques permettant de prévoir le risque de tsunamis. Le personnel du CNAP est affecté à des instituts de recherche (comme l'Institut de Physique du Globe de Paris ou l'observatoire de Grenoble), son activité étant principalement dédiée à la mission d'observation. Le Conseil National des Astronomes Physiciens, qui comprend trois sections (astronomie, terre interne et surfaces continentales-océan-atmosphère) s'occupe du recrutement des ingénieurs.

Des solutions...

- Créer un nouveau corps d'ingénieurs affectés au suivi à long-terme de la biodiversité et du patrimoine naturel, après labellisation des « observatoires » correspondants par une commission d'experts scientifiques appartenant aux différents établissements et organismes de recherche concernés par ce suivi (Universités, CNRS, Muséum National d'Histoire Naturelle, INRA...). Ces ingénieurs seraient intégrés à des équipes de recherche appartenant à ces différents organismes. Une autre possibilité serait de réviser le décret en ouvrant la mission d'observation du CNAP au suivi à long-terme de la biodiversité et du patrimoine naturel, une nouvelle section du Conseil assurant le recrutement dans ce domaine. **Dans la droite ligne de l'arrêté du Président Mitterrand du 12 mars 1986 qui assure à notre pays une place éminente en Sciences de l'Univers, le gouvernement français réaliserait un acte majeur à l'interface recherche et développement durable pour la préservation de notre biodiversité et de notre patrimoine naturel.** Une vingtaine d'ingénieurs permettraient déjà d'acquérir de précieuses informations pour la future agence de la biodiversité et l'IPBES.



Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité Fiche 3. Projet de fusion CSPNB - CNPN

Un contexte ...

Le projet de loi sur la biodiversité actuellement aux mains des parlementaires prévoit la disparition de l'actuel CNPN et la séparation nette des instances consultatives relevant du ministère et traitant directement des questions de biodiversité [organisation préconisée dans le rapport du préfet Schmidt remis au ministre en charge de l'écologie le 3 février 2012] :

- *une instance sociétale de concertation, le comité national de la biodiversité, qui aura vocation à éclairer la décision publique en matière de biodiversité sur des aspects sociétaux ;*
- *une instance scientifique et technique, le Conseil scientifique et technique de la biodiversité (CSTBio) rebaptisé par la suite dans le projet de loi sur la biodiversité Conseil national de protection de la nature (CNPN), chargée de rendre des avis au ministre.*

Différents rapports, ainsi que l'étude d'impact de loi, mentionnent la fusion du CSPNB avec la nouvelle instance scientifique ainsi créée.

Un constat de carence ...

Les membres du CSPNB et du CNPN réunis en juillet 2014 estiment que le projet de loi relative à la biodiversité qui prévoit la disparition du CNPN actuel et la création des deux instances décrites dans le rapport Schmidt, méconnaît gravement le fonctionnement et les missions respectives des deux instances et que la gouvernance proposée ne pourra pas être opérationnelle.

Le CSPNB est composé de scientifiques de haut niveau et est chargé d'une mission de veille, de conseil, d'alerte et de réflexion prospective sur l'ensemble des questions scientifiques concernant le patrimoine naturel terrestre et aquatique, qu'il s'agisse de paysage, d'écosystèmes, d'espèces ou de génomes. Il émet des avis scientifiques destinés à éclairer les choix politiques à la demande du ministre chargé de l'environnement et il peut se saisir lui-même. C'est **une instance de réflexions scientifiques, indépendante.**

Le CNPN est une véritable plate-forme de rencontres et d'échanges entre les parties prenantes, parmi lesquelles, les acteurs socio-économiques et les scientifiques. Il assume un travail conséquent qui ne pourrait pas être pris en charge dans la configuration actuelle du CSPNB. Il est chargé d'émettre des avis scientifiques et techniques (i) sur les moyens propres à préserver et à restaurer la diversité de la faune et de la flore sauvages et des habitats naturels et (ii) sur les dispositions législatives et réglementaires prise en matière de protection de la nature. C'est **une instance d'expertise scientifique qui rend des avis** selon un agenda défini par le ministre en charge de l'écologie sur des dossiers concrets qui peuvent parfois peser plusieurs dizaines de kilos.

Les deux instances n'ont donc ni la même charge de travail, ni les mêmes missions.

Des solutions...

Le CSPNB estime qu'il est impératif d'amender le projet de loi sur la biodiversité afin de **préserver un**

conseil scientifique de haut niveau, indépendant et capable de remplir son rôle de lanceur d'alerte sur les sujets de patrimoine naturel et de biodiversité **et un comité national de la protection de la nature incluant les parties prenantes et capable** d'assumer la lourde charge en temps et en analyse que constitue l'expertise sur les dossiers qui lui sont soumis.



Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité

Fiche 4. La recherche du ministère de l'écologie en appui aux politiques de développement durable, de transition écologique et de transition énergétique

Un contexte ...

Le financement de la recherche en appui aux politiques publiques du ministère en charge de l'écologie est nécessaire, car la transition écologique et la transition énergétique se nourrissent d'une recherche finalisée en appui à leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation par l'acquisition de connaissances dédiées.

La recherche finalisée financée jusque-là par le ministère en charge de l'écologie (CGDD/DRI) rend cet appui possible en raison de :

- l'implication des parties prenantes en relations fortes avec les chercheurs, voire les enseignants dans les projets de recherche conduits (chercheurs, associations, collectivités, praticiens, porteurs d'enjeux en général ... constituant la communauté au sens large) ;
- son ancrage dans les territoires seul apte à permettre la réussite des transitions écologique et énergétique et la mise en place de la gouvernance des politiques publiques associées ;
- l'avance du MEDDE, par rapport à d'autres opérateurs sur la capacité à développer des communautés interdisciplinaires impliquant les sciences humaines et sociales sur des questions émergentes, des objets de recherche nouveaux et des enjeux de société (biodiversité, sol, paysages, littoral, ressources naturelles ...).
- sa capacité à produire des outils mobilisables par les gestionnaires ; des colloques lieux d'échanges entre chercheurs, professionnels et élus et des ouvrages de synthèses des recherches conduites sur des thématiques diverses de l'environnement et de l'écologie ;
- son animation spécifique comprenant des conseils scientifiques et des comités d'orientation échangeant régulièrement avec les équipes et assurant le lien avec l'action par la diffusion des résultats de la recherche auprès des acteurs politiques et techniques.
- sa prise en compte d'enjeux sociétaux émergeant à travers des projets novateurs dont la taille réduite rend possible une grande réactivité. Corrélativement, ces programmes de recherche s'avèrent d'un coût bien inférieur à ceux des autres agences de financement (de l'ordre de 100 000

euros par projet), pour un impact territorial significatif. Leur positionnement par rapport aux autres guichets de financement est donc très spécifique, reconnu dans le monde de la recherche et complètement dédié aux politiques publiques portées par le MEDDE.

Un constat de carence ...

- L'agence nationale de la recherche (ANR) a restructuré et réorienté son appel à propositions de recherches par rapport à de grandes défis sociétaux, ce qui est une évolution très positive. Toutefois, la cible reste la constitution de consortiums importants avec des budgets de l'ordre de 500 000 euros à plus d'un million. La sélection des projets, en outre, exclusivement basée sur l'excellence scientifique ne permet pas d'orienter les financements vers les besoins opérationnels des acteurs publiques. Enfin, l'ANR organise peu d'animation rapprochée de la recherche ou de publications collectives des recherches. Le guichet ANR ne remplit pas les mêmes fonctions que le guichet MEDDE.
- Il en est de même pour la politique européenne de recherche (Horizon 2020) qui ne répond pas aux besoins spécifiques de l'appui aux politiques publiques dans les territoires.
- La maquette du projet de loi de finance 2015 ne prévoit plus aucun budget pour un financement incitatif de la recherche, à partir du 1er janvier 2015 et pour une durée de trois ans au moins. Cela signifie que le ministère de l'écologie ne serait plus en capacité de pérenniser la modalité d'action des programmes de recherche en appui politiques publiques du MEDDE.

Le CSPNB souligne que cette situation pénaliserait gravement une recherche très spécifique, complémentaire de celle financée par les autres politiques et qui est nécessaire à la réussite des transitions écologique et énergétique.

Des solutions...

Le CSPNB estime qu'il est impératif d'intégrer dans le projet de loi de finance 2015 des modalités permettant de **réserver un budget pour la recherche incitative au MEDDE**.

A titre indicatif, un budget de **4 millions d'euros par an** nous paraît un niveau minimum pour la poursuite de cette action.